



Baie-Saint-Paul adopte son plan d'action quinquennal élaboré dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

Baie-Saint-Paul, le 24 novembre 2010 – Le conseil municipal a adopté à l'unanimité hier en séance extraordinaire le plan d'action Municipalité amie des aînés au terme d'une démarche participative se déroulant sur 15 mois et impliquant plus de 385 citoyens. Parmi les actions prioritaires, soulignons :

1. Aider les aînés à demeurer le plus longtemps possible dans leur propre logement (maison, logement, condo, etc.)
2. Revoir les intersections et les traverses des piétons, ajouter de l'affichage qui marque la priorité aux piétons. Allonger le temps de traverse et voir ajouter un signal sonore plus intense aux intersections dans la Ville afin de les rendre davantage sécuritaires pour les aînés et les personnes ayant une moins bonne acuité visuelle.
3. Former un comité de communication et de promotion responsable d'élaborer un plan de communication.
4. Favoriser un projet résidentiel mixte à Baie-Saint-Paul pour les familles, les couples, les aînés, les gens de conditions socio-économiques variées, incluant des logements sociaux, avec des gammes de prix varié.

Le plan MADA compte une vingtaine d'actions qui touchent cinq enjeux prioritaires pour les aînés soit les communications, le respect et l'inclusion sociale, les espaces extérieurs et immeubles, le logement et la santé et le

bien-être. Pour consulter le plan d'action détaillé www.baiesaintpaul.com/vie-democratique/consultation-publique

Soulignons que, à ce jour, pas moins de 177 municipalités participent à la démarche MADA, dont les sept projets pilotes qui ont déjà reçu une reconnaissance officielle du Ministère de la Famille et des Aînés. En s'engageant dans cette démarche, les municipalités font le choix de favoriser le plein épanouissement des aînés et de promouvoir le vieillissement actif. La collaboration de l'ensemble de la collectivité, en particulier celle des personnes aînées et des organismes locaux les représentant, en constitue l'une des conditions gagnantes.

Rappelons que la démarche Baie-Saint-Paul, MADA est pilotée par un comité composé de Jocelyne Dallaire-Côté, Jean-Claude Turcotte et Bernard Langevin du Groupe d'action des 50 ans et plus de Charlevoix, Robin Roy et Annie-Pierre Gagnon du CSSS, Annie Bouchard du centre communautaire Pro-Santé, Lina Cerrotti de l'Agence pour vivre chez soi, Lisette Turgeon de la Fadoq, Sylvie Germain du CLD, soeurs Françoise Duchesne et Thérèse Rocheleau des Petites Franciscaines de Marie, Martin Bouchard et Luce-Ann Tremblay de la Ville, Claude St-Charles conseiller du district numéro 1 et Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul. La démarche a été possible grâce à une contribution financière de la CRÉ de la région de la Capitale nationale de l'ordre de 250 000 \$.

–30 –

Source : Luce-Ann Tremblay

Ville de Baie-Saint-Paul 418-435-2205, poste 6205